Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260430-26_05_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.
Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Sophie BURLOT, Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Franck ZAWADZKI, procuration à Karine ROULLEAU

Secrétaire de séance : Gilbert BOTELLA est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.05.05. (7.1)
Date de convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 24 avril 2026

Objet : Compte financier unique (CFU) 2025

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de << rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

→ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente a l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

→ La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260430-26_05_05-DE

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L. 2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Karine ROULLEAU en sa qualité de Conseillère déléguée aux finances.

Madame Karine ROULLEAU en sa qualité de Conseillère déléguée aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur Yves LE DAMANY, Maire et Monsieur Didier TASSET, comptable de la collectivité. Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses nettes : .1 208 487,30 euros
- Recettes nettes : 1 529 067,75 euros
- ➢ Résultat de l'exercice : 320 580,45 euros

Section d'investissement :

- Dépenses nettes : 770 986.13euros
- Recettes nettes : 983 923,26 euros
- ➢ Résultat de l'exercice : 212 937,13euros

Résultat de clôture de l'exercice 2025 :

I- Investissement : **212 937,13 euros**
II- Fonctionnement : **320 580,45 euros**
I+II = 533 517,58 euros

Restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 193 702,10 euros
- Recettes d'investissement : 294 291,52 euros
- ➢ Différence entre les restes à réaliser : 100 589,42 euros

Résultat cumulé : 533 517,58 + 100 589,42 = 634 107,00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le compte financier unique 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY

Le secrétaire de séance,
Gilbert BOTELLA